



REGIE FLY, et ça continue !

Compte-tenu d'une rumeur au sujet de la « régie fly » qui persiste depuis le mois de juillet dernier, les élus du SNRT/CGT souhaitent informer les salariés de Vanves.

Selon cette rumeur, certains membres du CHSCT seraient responsables du « blocus » de la régie fly, alors qu'ils ne possèdent pas cette prérogative.

Que certains hauts cadres de la direction profitent de leur position hiérarchique pour faire de l'intox en communiquant que ces élus du CHSCT bloquent la mise en place de la « régie fly », cela est une attitude non seulement déloyale, mais surtout fautive et mensongère.

La direction continue de ne pas respecter ses obligations légales en bloquant le fonctionnement des instances et en créant les conditions du conflit avec les salariés et leurs élus. En effet, la mise en place de cet outil « low cost » (comme celle de l'Aviwest et du Ka-Sat) a été organisée sans en informer ni consulter le CHSCT, ce qui constitue un délit d'entrave caractérisé.

Lors de l'introduction d'un « *projet important avec modification des conditions de travail pour les salariés...* », le CHSCT a pour mission d'analyser les nouvelles procédures professionnelles, ainsi que les risques potentiels pour la santé des salariés. Dans ce cadre, **la demande d'une expertise indépendante constitue un surplus d'informations pour les salariés qui permet aux élus d'avoir un avis argumenté et des préconisations mieux adaptées au déploiement de l'outil.**

Si blocage il y a, ce n'est certainement pas à cause des élus, mais à cause de l'attitude de barrage de la direction, que rien n'arrête. Pour preuve, une procédure d'annulation en référé concernant cette demande légitime d'expertise du CHSCT est en cours.

Si les salariés se désolent, à juste titre, de perdre des occasions de sortir, c'est à la direction qu'il faut demander des comptes, car c'est bien elle qui a bloqué nos activités extérieures en démantelant, sans en avertir les instances, notre CCR.

Que cela intervienne au moment où, suite aux résultats des élections professionnelles, un nouveau CHSCT va être désigné et où le poste du chef de centre est mis en consultation, n'est pas du tout anodin. La direction a sans doute intérêt à dénigrer l'action des membres actuels du CHSCT qui visiblement gêne sa stratégie de dégradation.

Qui trompe qui ? Cherchez l'erreur...